

## SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2017

### Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme FACE S 2017 – (code : FAS2017-92017 –n°inventaire : 2017FAS92017-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme FACE SF s'élève à 510 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2017 à 2018. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2017, **il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 510 000,00 € TTC concernés.**

#### Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction codificatrice M14,  
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

#### Décide, à l'unanimité,

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	510 000,00 €
CP 2017	:	255 000,00 €
CP 2018	:	255 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2017 et 50% en CP 2018 :

Dotation FACE	:	333 000,00 €
TVA récupérée	:	85 000,00 €
Part. R2 ENEDIS	:	16 806,00 €
Autofinancement	:	75 194,00 €
<b>TOTAL</b>	:	<b>510 000,00 €</b>

Certifié exécutoire par Bernard VEISSIERE,  
Président compte tenu de la transmission en  
préfecture le 20/12/2016  
Et de la publication le 21/12/2016

Les membres du comité décident, après en avoir délibéré :

**D'approuver à l'unanimité.**

Nombre de membres en exercice : 290

Nombre de délégués présents : 148

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 158

Pour : 158 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait à Cournon, le 10 décembre 2016  
Pour copie conforme, Bernard VEISSIERE  
Président,  
Au registre sont les signatures

